



RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

« ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE » (DNL)

- Session 2026 -

Composition du jury

Président

M. Yannick HERNANDEZ, IA-IPR - Langues vivantes étrangères

Membre du jury

Mme Mathilda CHANG, IA-IPR - Sciences de la Vie et de la Terre

M. Didier CHADOURNE, IA-IPR – Economie et gestion - Hôtellerie Tourisme

M. Clément KAMOULY-LE CRANN, Professeur certifié – histoire, géographie, EMC - formateur DNL

M. Éric LEFEUVRE, IEN – Économie et Gestion en charge de la voie Professionnelle

M. Gaëtan LE LU – IA-IPR – Lettres

M. Matthieu MAGRÉ, Professeur agrégé de LV - Anglais - formateur DNL

Mme Magali MARIANI, IA-IPR Mathématiques

M. Laurent MARTIAS, IA-IPR – Sciences et techniques industrielles

Mme Yvette TOMMASINI, IA-IPR Histoire-Géographie

Mme Nathalie VOLANT, IA-IPR - Education Physique et Sportive

Table des matières

Préambule.....	2
Les statistiques de la session 2026	3
Le format de l'épreuve.....	3
Bilan global de la session	5
Facteurs de réussite	5
Éléments complémentaires du jury pour aider les candidats à réussir	7
Conclusion et encouragements du jury.....	8
Annexe	9

Préambule

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de la session 2026 de la certification complémentaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » (DNL). Destiné prioritairement aux futurs candidats, les principaux facteurs de réussite ainsi que les points de vigilance identifiés par le jury.

Dans le prolongement des sessions antérieures, le jury réaffirme la valeur ajoutée pédagogique que représente l'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère. Cette modalité d'enseignement contribue au développement conjoint des compétences disciplinaires, linguistiques et interculturelles des élèves, tout en constituant pour les enseignants un puissant levier de réflexion didactique, d'enrichissement des pratiques professionnelles et d'ouverture à des démarches pédagogiques innovantes.

Les candidats à la certification et l'ensemble des professeurs de Polynésie française intéressés par l'enseignement en langue étrangère sont invités à s'inscrire aux dispositifs de formation proposés dans le cadre du PRAF :

- La **Préparation à l'examen de la certification complémentaire en LVE**, nécessitant de s'inscrire à l'épreuve professionnelle parallèlement ;
- Le **Groupe de réflexion DNL**, véritable espace de professionnalisation, d'échange de pratiques et d'acculturation didactique.

A- Les candidats

Nombre d'inscrits : 21

Nombre de dossiers déposés : 16

Nombre de candidats admissibles : 16

- en anglais : 15

- en espagnol : 1

Nombre de présents à l'oral : 15

Nombre d'admis : 11

- en anglais : 10

- en espagnol : 1

B- Les disciplines représentées à l'oral

Discipline	Nombre de candidats
Lettres-Histoire-Géographie	3
Éducation Physique et Sportive (EPS)	3
Mathématiques	2
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	2
Économie-Gestion (option Marketing)	1
Hôtellerie-Restauration (option Services et commercialisation)	1
Sciences et Technologies Industrielles (STI)	1
Histoire-Géographie	1
Philosophie	1
Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS)	1

Le jury rappelle que les candidats des premier et second degrés peuvent se présenter à l'épreuve de la certification complémentaire en langue vivante étrangère.

Le format de l'épreuve

Cf. BO n°07 du 12 février 2004 et du BO n°39 du 28 octobre 2004 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification.

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. »

L'annexe du BO précise les connaissances et aptitudes qui sont appréciées par le jury selon le secteur disciplinaire et, le cas échéant, l'option choisie :

«

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- la maîtrise de la bi-culturalité :
- savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

Dépôt des candidatures

« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle [initiale], et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Bilan global de la session

La session 2026 de la certification complémentaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » confirme l'intérêt croissant des enseignants pour cette modalité d'enseignement, qui s'inscrit pleinement dans les ambitions d'ouverture internationale et de développement des compétences plurilingues des élèves.

Les candidats entendus ont témoigné d'un engagement réel en faveur d'une pédagogie favorisant l'articulation entre apprentissages disciplinaires et linguistiques. La diversité des disciplines représentées a une nouvelle fois illustré le potentiel fédérateur de la DNL au sein des établissements.

Le jury a pu constater, chez un nombre important de candidats, une réflexion de plus en plus solide sur les enjeux didactiques propres à l'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère. Cette évolution témoigne d'une appropriation progressive des spécificités de la DNL et d'une meilleure compréhension des attentes liées à cette certification.

Toutefois, cette dynamique positive s'accompagne encore d'importantes disparités dans la maîtrise linguistique et dans la connaissance des attendus de l'épreuve, qui continuent de constituer des facteurs déterminants dans la réussite des candidats.

Aspects positifs observés lors de la session

Il convient de souligner que de nombreux candidats ont démontré une compréhension des enjeux didactiques spécifiques à l'enseignement en DNL.

Au-delà de la seule maîtrise disciplinaire, plusieurs d'entre eux ont su identifier les défis particuliers liés à l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère : la gestion simultanée des apprentissages disciplinaires et linguistiques, l'adaptation du vocabulaire spécialisé, la conception de supports facilitant la compréhension ainsi que la prise en compte des besoins langagiers des élèves.

Les candidats les plus convaincants ont été en mesure de présenter des exemples concrets de mise en œuvre pédagogique ou de se projeter avec réalisme dans des dispositifs DNL adaptés à leur contexte d'exercice. Ils ont démontré une capacité à réfléchir aux stratégies d'étayage permettant de rendre accessibles les contenus disciplinaires, tout en favorisant le développement des compétences de communication des élèves.

Cette prise de conscience pédagogique constitue un point d'appui encourageant. Elle témoigne d'une évolution positive dans l'appréhension des spécificités de la DNL, même si ce domaine reste à approfondir pour une majorité de candidats et mérite d'être davantage développé dans les dispositifs de préparation.

Facteurs de réussite

Maîtrise linguistique

Les candidats ayant obtenu la certification ont généralement fait preuve d'une maîtrise satisfaisante de la langue vivante étrangère, leur permettant de communiquer avec aisance et efficacité avec le jury.

Le niveau attendu correspond au minimum au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Cette maîtrise se traduit notamment par une expression fluide, une capacité à structurer son propos, à mobiliser un vocabulaire disciplinaire précis et à interagir de manière spontanée lors de l'entretien. Le jury tient toutefois à rappeler que la qualité de la prononciation ou la présence d'un accent ne constituent pas, en elles-mêmes, des critères rédhibitoires. Les candidats ne sont pas évalués sur leur capacité à reproduire un accent natif. En revanche, il est indispensable qu'ils s'expriment dans une langue intelligible, fluide et suffisamment maîtrisée pour permettre une communication efficace et sans ambiguïté avec les élèves comme avec le jury.

La capacité à reformuler, à expliciter des notions complexes et à adapter son niveau de langue aux besoins des apprenants constitue également un indicateur important de la préparation des candidats à l'exercice de la DNL.

Articulation avec les disciplines de langue vivante

Les candidats ayant développé des collaborations effectives avec les enseignants de langues vivantes ont démontré une compréhension plus fine des enjeux spécifiques à l'enseignement en langue étrangère. Ces coopérations, qui peuvent prendre la forme d'observations croisées, de co-constructions de séquences pédagogiques, de co-interventions ou d'échanges réguliers sur les pratiques d'enseignement, constituent des leviers essentiels pour la réussite des projets DNL.

Elles favorisent une meilleure prise en compte des besoins langagiers des élèves et contribuent à développer une approche intégrée des apprentissages disciplinaires et linguistiques.

Expérimentations et projets contextualisés

Les prestations les plus convaincantes ont souvent été portées par des enseignants ayant engagé, même modestement, des expérimentations sur le terrain : séquences ponctuelles en DNL, ateliers thématiques, projets interdisciplinaires, participations à des mobilités ou implication dans des dispositifs d'ouverture internationale.

Le jury rappelle que la certification ne requiert pas d'avoir assuré un volume horaire conséquent d'enseignement en DNL. En revanche, il est attendu des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans ce nouvel enseignement, d'envisager des contenus adaptés et de problématiser leurs expériences afin d'en dégager des enseignements didactiques et professionnels.

Mobilisation des références institutionnelles et scientifiques

Le jury a également été attentif à la capacité des candidats à inscrire leur réflexion dans un cadre théorique et institutionnel solide.

La mobilisation de références issues des textes officiels, des ressources institutionnelles ou des travaux de recherche en didactique des langues et de la DNL, lorsqu'elles sont articulées à des exemples concrets de pratiques, contribue à renforcer la pertinence et la crédibilité du propos tenu lors de l'épreuve.

Points de vigilance concernant les candidats non retenus

Les échecs observés lors de cette session relèvent principalement d'une maîtrise insuffisante de la langue anglaise. Le niveau B2 du CECRL constitue en effet un socle minimal, sans lequel il est difficile d'envisager favorablement l'obtention de la certification.

Cette exigence ne relève pas d'une attente purement académique mais répond à une nécessité pédagogique fondamentale. Un niveau de langue insuffisant est susceptible de compromettre la qualité des interactions avec les élèves ainsi que la mise en œuvre effective d'un enseignement disciplinaire en langue vivante.

Le jury rappelle que les candidats doivent impérativement connaître le déroulement de l'épreuve ainsi que les attendus propres à chacune de ses différentes phases. Une préparation rigoureuse implique une bonne compréhension de l'organisation de l'examen, des modalités d'évaluation et des compétences attendues.

Par ailleurs, il a été constaté que certains candidats n'utilisent pas suffisamment la langue vivante lors de leur temps d'exposé. Le jury rappelle que cette partie de l'épreuve doit être intégralement réalisée dans la langue concernée.

Les candidats doivent être capables de s'exprimer avec aisance, précision et fluidité, de structurer leur propos et de répondre aux questions du jury dans une langue correcte et adaptée au contexte professionnel de l'épreuve.

Le jury invite donc les futurs candidats à renforcer leur préparation linguistique et à s'entraîner régulièrement à la prise de parole en continu afin de satisfaire pleinement aux exigences de l'examen.

Éléments complémentaires du jury pour aider les candidats à réussir

Contextualisation et interculturalité : des compétences à approfondir

L'ancrage des apprentissages dans l'aire culturelle de la langue cible constitue un levier puissant, mais encore insuffisamment exploité par certains candidats.

Enseigner une discipline dans une langue étrangère engage une réflexion sur les dimensions interculturelles des contenus enseignés, sur les représentations qui leur sont associées et sur les différences d'approche pédagogique susceptibles d'exister entre différents contextes éducatifs.

Le jury encourage les candidats à intégrer pleinement cette dimension dans leur démarche didactique : rendre explicites les implicites culturels, analyser les écarts de conceptualisation ou de traitement d'un même objet d'étude selon les pays, et penser les apprentissages comme des occasions de découverte et de décentrement culturel.

Cadre réglementaire et dispositifs spécifiques : une maîtrise à consolider

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'enseignement en DNL demeure parfois insuffisamment maîtrisé. Il est indispensable que les candidats puissent identifier et situer les différents dispositifs dans lesquels cet enseignement peut prendre place : sections européennes ou de langues orientales (SELO), enseignements de langues et cultures européennes (LCE), sections internationales ou binationales, dispositifs de mobilité et de partenariat tels qu'Erasmus+ ou eTwinning.

Les candidats doivent également être en mesure d'évoquer les modalités d'évaluation associées à ces dispositifs ainsi que les missions qu'un enseignant de DNL peut être amené à exercer dans son établissement dans le cadre de l'ouverture européenne et internationale.

Une préparation progressive et accompagnée

Le jury invite les candidats à s'engager dans une préparation progressive et approfondie en s'appuyant sur les dispositifs de formation proposés dans le cadre du PRAF, notamment le groupe de réflexion DNL ainsi que la préparation à la certification complémentaire.

Il les encourage également à nourrir leur réflexion et à consolider leurs compétences par des expérimentations pédagogiques en classe, des observations de pratiques, des visites de classes ou encore des échanges avec des collègues expérimentés.

Ces démarches contribuent à développer une meilleure compréhension des spécificités de l'enseignement en DNL et favorisent une préparation plus solide à la certification.

Une ambition pour les élèves

L'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère ne se résume pas à un exercice linguistique. Il participe pleinement à la formation d'élèves capables de mobiliser leurs connaissances dans différents contextes culturels et linguistiques.

Il contribue au développement des compétences de communication, de médiation et d'ouverture interculturelle, tout en renforçant l'autonomie des élèves et leur capacité à évoluer dans un environnement de plus en plus internationalisé.

Une ressource pour les enseignants

Pour les enseignants, l'engagement en DNL constitue une véritable opportunité de développement professionnel. Il favorise le renouvellement des pratiques pédagogiques, encourage le travail collaboratif et ouvre la voie à des projets innovants au sein des établissements.

Les enseignants investis dans cette démarche témoignent fréquemment d'un enrichissement de leur réflexion didactique et d'une meilleure prise en compte des dimensions langagières et culturelles des apprentissages.

Conclusion et encouragements du jury

En définitive, enseigner une discipline en langue vivante étrangère ne saurait être perçu comme une simple extension de la mission disciplinaire. Il s'agit d'un projet global, mobilisant des compétences linguistiques, didactiques, culturelles et relationnelles.

Le jury tient à saluer l'engagement des candidats dans cette démarche exigeante et porteuse de sens. Il les encourage à poursuivre leur développement professionnel à travers la formation, l'expérimentation et le travail collaboratif.

La DNL constitue un espace privilégié d'innovation pédagogique, d'ouverture internationale et d'enrichissement mutuel. Elle participe pleinement à la construction d'une école ouverte sur le monde, favorisant le plurilinguisme et l'ambition pour tous les élèves.

Le jury adresse ses sincères encouragements à l'ensemble des candidats et leur souhaite pleine réussite dans leur parcours professionnel.

Le président du jury,



Yannick HERNANDEZ

ANNEXE : TEXTES REGLEMENTAIRES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Circulaire du 12-12-2022 : Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire / Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm>

Rapport « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe », Ilana Cicurel, juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/rapport-faire-de-l-ecole-le-coeur-battant-de-l-europe-325376>

I- TEXTES REGLEMENTAIRES

- Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992
- Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001
Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat
Séries générales et technologiques
- Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)
- Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003
- Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019
- Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020
- Note de service du 28 juillet 2021 publiée au B.O. n°31 du 26 août 2021 (abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020)

- Baccalauréat professionnel

- Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000
- Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005
- Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

- Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

- Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004
- Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)
- Circulaire du 16 septembre 2022, relative aux inscriptions à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire – premier et second degré – session 2023.

II- RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Eduscol, page Langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>

Eduscol, en particulier l'onglet « Europe-monde »

Emilangues : en particulier le volet DNL

France Education International, en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

Travaux et rapports des inspections générales :

- L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

- L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

- L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

- Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100, novembre 2009